

Département de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure

Commune de La Chapelle Longueville

**Arrêté temporaire
Pose d'un coffret et raccordement ENEDIS**

N° 23/2022

Monsieur le Maire de La Chapelle Longueville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie,

Vu la demande de **BEZIEL Gwenaël représentant la société SPIE CityNetworks Ouest Centre, située 38 rue du Bois des Coutures – 76410 CLEON** en date du **22 février 2022**

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants du chantier dans le cadre de la réalisation d'une tranchée pour la pose d'un coffret au 1 rue du Trutin à Saint-Just – 27950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE, il y a lieu de barrer la route pendant une demi-journée.

ARRETE

Article 1 : A compter du **17 mars 2022** et pendant 5 jours, la société **SPIE** est autorisée à effectuer une tranchée au niveau du numéro 1 de la rue du Trutin, pour poser un coffret et effectuer un raccordement ENEDIS. La route sera barrée, et la **déviation se fera par la rue du Clos Biron, la rue du Jeu de Sas & la D527**

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) **sera mise en place par SPIE CityNetworks Ouest Centre, située 38 rue du Bois des Coutures – 76410 CLEON, responsable des travaux.**

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le Maire de La Chapelle Longueville, La police nationale et **Gwénaél BEZIEL** représentant de **SPIE CityNetworks Ouest Centre** responsable des travaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

A la Chapelle Longueville, le 22 février 2022

Hervé Bourdet
Adjoint au Maire

